



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250
Tél. 05 61 27 63 43
Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**Arrêté réglementant la circulation et le
stationnement pour cause de travaux de
reprofilage RUE DU CHATEAU**

Arrêté n°24.2023

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu la demande en date 01/06/2023 par laquelle Monsieur SABATTIER Guillaume, agissant pour le compte de l'entreprise COLAS domiciliée Codarman 31250 REVEL, demande une permission d'occupation du domaine public pour des travaux de voirie.

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie – signalisation par la mise en place de panneaux de signalisation ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE

Article 1er : Du Vendredi 04 Juin 2023 au Vendredi 09 Juin 2023, de 08h00 à 18h00, date de fin prévisionnelle de fin des travaux, la circulation sera fermée **RUE DU CHÂTEAU**, et une déviation sera mise en place. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier. L'accès des riverains sera autorisé.

Article 2 : L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'inspection interministérielle sur la signalisation temporaire. Elle se fera de façon manuelle, par la mise en place d'agents de la société de travaux et de barrières. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de la société COLAS.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuille.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 02/06/2023

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

